

Rentrée Scolaire 2026-2027

1^{ère} CAPa



La rentrée de votre enfant est fixée au :

**MERCREDI 2 septembre 2026 à 8h30 pour les internes
et 9h pour les demi-pensionnaires et externes**

Dès votre arrivée, merci de vous présenter au portail ENTREE DES ELEVES.

08h30 – Accueil des internes, Ouverture de la bagagerie (dépôt d'affaires),

09h00 - Accueil de la Direction, de l'équipe pédagogique et éducative,

Présentation de la formation par le Professeur Principal à l'ensemble des élèves et à leurs parents,

11h00 - Prise en charge des élèves par les enseignants

12h00 - Repas pour les élèves internes uniquement

Pas de cours l'après-midi, reprise des cours jeudi matin

Veuillez déjà noter que la journée du **vendredi 11 Septembre 2026** sera dédiée au Parcours Personnalisé du Jeune (PPJ) : une rencontre de 20 minutes avec le binôme référent (Professeur/Educateur) amené à suivre votre enfant dans ses apprentissages tout le long de l'année scolaire. A ce titre, vous recevrez l'heure de votre rendez-vous par courriel dernière semaine du mois d'Août. Cette journée est banalisée, les élèves n'ont pas cours **sauf les apprentis qui resteront sur site pour une journée d'informations sur l'apprentissage**.

La présence du jeune et d'un parent est obligatoire. Merci de bien vouloir nous informer de tout empêchement à l'adresse suivante :

viescolairesaintfrancois@apprentis-auteuil.org

Le mercredi 2 SEPTEMBRE durant tout l'après-midi aura lieu l'intégration de l'internat. De façon exceptionnelle nous demandons à tous les internes d'être présents à cet après-midi d'intégration et donc de dormir sur l'internat ce mercredi-là.

➤ **Traitement médical long terme selon PAI**

Si votre enfant bénéficie d'un PAI (*projet d'accueil individualisé*), merci de remettre le dossier complet accompagné des ordonnances et médicaments **dans un pilulier**, correspondant au nom de votre enfant.

Pour les internes, **3 lots** de médicaments dans **3 piluliers avec ordonnance** :

- un pour la vie scolaire (pour les médicament en journée)
- 2 pour l'internat (pour les médicaments en soirée et avant le petit déjeuner)

A déposer au pôle Santé dès le premier jour de la rentrée ainsi que tous les lundi matin à la Vie Scolaire. (le jeune récupérant son pilulier vide tous les vendredi)

➤ **Traitement médical ponctuel**

Si votre enfant suit un traitement médical occasionnel, merci de remettre **l'ordonnance et les médicaments correspondants** (boîte de médicament avec notice dans l'emballage d'origine) marqué au nom de l'enfant.

Pour les demi-pensionnaires, s'adresser au pôle Vie Scolaire dès le premier jour de traitement.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun traitement ne pourra être donné à votre enfant sans ordonnance (et PAI en cas de traitement à long terme).